

PARCOURS DE FORMATION B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours :

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...
- La signalisation ;

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école pourra vous être proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, d'utiliser un GPS, de favoriser l'autonomie, d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

PARCOURS DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES DEUX ROUES

Le BSR / Permis AM :

Personnes concernées :

Le permis AM ou BSR (Brevet de Sécurité Routière) s'adresse aux jeunes qui souhaitent conduire un scooter inférieur à 50 cm³ ou une voiturette dont la puissance est limitée.

Le déroulement de la formation pratique :

Cette formation s'étale sur une durée de **7 heures**.

Pour un scooter, elle est dispensée par 1 moniteur pour 3 élèves maximum.

2h de Formation pratique hors circulation

Ce qu'on apprend :

- Les équipements indispensables pour conduire votre nouveau véhicule (casque et vêtements adaptés);
- Les organes de son véhicule (moteur, frein, klaxon, pneus...);
- Adapter son comportement hors circulation (les différents réglages, le démarrage, arrêt du scooter, garer son scooter...).

4h de formation en circulation

Vous serez guidé par votre moniteur grâce à une liaison radio.

Suivant l'itinéraire qu'il choisira vous allez apprendre à rouler en toute sécurité :

- Démarrer, freiner, ralentir, accélérer, changer de direction, franchir une intersection, bien se positionner sur la chaussée, respecter les règles de la circulation...

1h de Formation théorique :

Suite à vos premiers essais au volant, le moniteur échangera avec vous sur votre conduite mais aussi sur les risques potentiels (la vitesse, les accidents, les sanctions...). Cette heure vous permet de lui poser toutes les questions.

Du permis B au permis A1 :

Personnes concernées :

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du permis B, qui souhaitent conduire sur le territoire français une moto légère qui n'excède pas 125cm³.

Il faut 2 ans d'expérience sur un véhicule de la catégorie B et avoir effectué une formation obligatoire d'une durée de 7h.

2h de formation théorique :

Cette partie théorique consiste à échanger sur différents thèmes de la sécurité routière tels que :

- Les accidents de la route et leurs conséquences;
- Les pièges de la route;
- Les équipements protecteurs adaptés à la moto;
- Les dangers de l'alcool et autres substances.

2h de formation pratique sur plateau uniquement :

Au cours de ces 2 heures, vous disposez d'une moto 125cm³. Vous pourrez les effectuer avec ou sans passager.

3h de formation pratique en circulation (en agglomération et hors agglomération) :

Elles se déroulent avec un maximum de 4 élèves pour 1 moniteur. Pendant toute la séance vous allez être relié à votre moniteur grâce à une liaison radio. Votre moniteur vous suit dans une voiture.

Permis A1

Personnes concernées :

Ce permis s'adresse aux personnes qui souhaitent conduire une moto légère qui ne dépasse pas 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11kw, ou une moto 3 roues dont la puissance est inférieure à 15kw.

Vous devez avoir 16 ans révolus le jour de votre inscription et être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR si vous êtes né à partir du 1^{er} Janvier 1988.

Le déroulement de la formation :

La préparation à l'épreuve théorique :

Vous devez d'abord passer votre « code », c'est-à-dire l'épreuve théorique générale du permis de conduire « Code de la route ».

Pour cela, votre auto-école vous dispense une formation théorique.

La préparation à l'épreuve pratique :

Afin d'estimer le nombre d'heures de conduite nécessaires à votre formation, votre moniteur d'auto-école vous soumet à une évaluation de départ. Cette évaluation est obligatoire et vous permet également de connaître le coût de votre formation.

L'objectif de la formation pratique est de vous apprendre étape par étape à maîtriser votre véhicule tout en adoptant un comportement adapté à la circulation.

Pendant cette formation, vous traiterez également les sujets relatifs à la sécurité routière au travers de différents modules.

A l'issue de la formation pratique du permis A1, vous allez vous présenter à l'examen final du Permis.

1ère Epreuve d'admissibilité : une épreuve hors circulation

Il existe 4 étapes à franchir lors de cette épreuve hors circulation.

La réussite de ces 4 étapes prouvera à l'inspecteur que vous maîtrisez votre moto ainsi que les règles de sécurité routière.

- l'épreuve de plateau sans moteur
- l'épreuve de plateau à allure réduite
- l'épreuve de plateau à allure plus élevée
- Une interrogation orale

2ème Epreuve d'admissibilité : une épreuve en circulation

Pour passer cette épreuve en circulation, vous devez avoir réussi l'épreuve hors circulation.

Pendant cette épreuve, vous conduisez une moto pendant 30 minutes en et hors agglomération, suivant les indications de l'examineur, relié à vous par une liaison radio.

Permis A2 :

Personnes concernées :

Ce permis s'adresse à toutes les personnes à partir de 18 ans révolus qui souhaitent conduire une moto de puissance intermédiaire entre le permis A 1 et le permis A.

Le permis A2 autorise la conduite d'une moto (2 roues) d'une puissance maximale limitée à 35 Kw et d'un 3 roues d'une puissance maximale limitée à 15 Kw.

Le déroulement de la formation :

La préparation à l'épreuve théorique :

Vous devez d'abord passer votre « code », c'est-à-dire l'épreuve théorique générale du permis de conduire « Code de la route ».

Pour cela, votre auto-école vous dispense une formation théorique.

La préparation à l'épreuve pratique :

Afin d'estimer le nombre d'heures de conduite nécessaires à votre formation, votre moniteur d'auto-école vous soumet à une évaluation de départ. Cette évaluation est obligatoire et vous permet également de connaître le coût de votre formation.

L'objectif de la formation pratique est de vous apprendre étape par étape à maîtriser votre véhicule tout en adoptant un comportement adapté à la circulation.

Pendant cette formation, vous traiterez également les sujets relatifs à la sécurité routière au travers de différents modules.

A l'issue de la formation pratique du permis A2, vous allez vous présenter à l'examen final du Permis.

1ère Epreuve d'admissibilité : une épreuve hors circulation

Il existe 4 étapes à franchir lors de cette épreuve hors circulation.

La réussite de ces 4 étapes prouvera à l'inspecteur que vous maîtrisez votre moto ainsi que les règles de sécurité routière.

- l'épreuve de plateau sans moteur
- l'épreuve de plateau à allure réduite
- l'épreuve de plateau à allure plus élevée
- Une interrogation orale

2ème Epreuve d'admissibilité : une épreuve en circulation

Pour passer cette épreuve en circulation, vous devez avoir réussi l'épreuve hors circulation.

Pendant cette épreuve, vous conduisez une moto pendant 30 minutes en et hors agglomération, suivant les indications de l'examineur, relié à vous par une liaison radio.

Du permis A2 au permis A :

Personnes concernées :

Les personnes titulaires du permis A2 depuis le 19 janvier 2013, doivent désormais compter 2 ans à partir de la date d'obtention de leur permis A2 et effectuer une formation de 7 heures obligatoire pour obtenir la catégorie A leur permettant de conduire toutes les motos (sans limitation de cylindrée, ni de puissance).

Le déroulement de la formation :

Cette formation dure 7h et se divise en 3 parties, elle comprend une partie théorique, une partie conduite hors circulation et une partie conduite en circulation.

2h de formation théorique

Cette partie théorique consiste à échanger sur différents thèmes de la sécurité routière tels que:

- Accidents de la route et leurs conséquences;
- Conséquences du phénomène de vitesse;
- Les pièges de la route;
- Les équipements protecteurs adaptés à la moto;
- Les dangers de l'alcool et autres substances.

2h de formation pratique sur plateau uniquement

Au cours de ces 2 heures vous disposez d'une moto d'une puissance supérieure à 35 Kw, vous pourrez les effectuer avec ou sans passager.

Ces 2 heures doivent vous permettre de maîtriser votre véhicule et de vous y adapter.

3h de formation pratique en circulation (en agglomération et hors agglomération)

Elles se déroulent avec un maximum de 4 élèves pour 1 moniteur. Pendant toute la séance vous allez être relié à votre moniteur grâce à une liaison radio. Votre moniteur vous suivra dans une voiture.

La conduite dure au minimum 30 min selon les indications que vous donne votre moniteur. Ensuite 10 minutes sont consacrées à un bilan personnel et à des explications détaillées de votre moniteur.